

Les zones d'expansion de crues : et si on en discutait publiquement ?

jeudi 07.05.2009, 04:49 - La Voix du Nord



Le PrChopin et Albert Salingue, devant la plaine qui va être creusée et traversée par une digue.

| RIVIÈRE DE LA MARQUE |

En attendant que la Marque déborde, c'est le ras-le-bol des personnes concernées par le projet de zones d'expansion de crues (ZEC) qui a dépassé le trop-plein. Rassemblés au sein de l'association de défense du berceau de la Marque, ces habitants de Mons-en-Pévèle, Attiches et Mérignies contestent à la fois la forme et le fond : elles déplorent le manque d'information, et encore moins de concertation, sur une opération dont elles contestent le bien-fondé. État des lieux.

PAR JEAN-NOËL DEFAUT

L'association.- « En 2005, j'ai appris par la bande que l'on allait construire un bassin de rétention dans la plaine de l'Offrande, à Mons-en-Pévèle, et à Drumetz, à Attiches, se souvient Albert Salingue, aujourd'hui secrétaire de l'association de défense du berceau de la Marque (ADBM) que préside le Pr Claude Chopin. On est parti à la pêche aux nouvelles et on a été un peu surpris de constater que l'affaire était sur les rails depuis quelques années, sans que les habitants concernés soient informés. » « *On n'a pas eu le minimum de respect qu'un citoyen peut attendre* », ajoute Claude Chopin.

D'où la création de l'ADBM, en février 2008, qui rassemble une quarantaine de foyers, des propriétaires de Mons-en-Pévèle, d'Attiches, mais à Mérignies.

Le projet.- En effet, ce n'est pas une mais deux zones d'expansion de crues que veulent réaliser le conseil général et la communauté de communes du pays de Pévèle, aiguillonnés par

SOS Marque. La ZEC de Mérignies, dans la plaine du Pont Tordoir, pourra accueillir 78 000 m³ d'eau sur 8 ha. Selon MM. Chopin et Salingue, celle qui sera créée à Attiches et au pied de Mons-en-Pévèle, d'une capacité de 57 000 m³, atteindra une superficie de 10 hectares, avec une digue de 225 m de long et d'une hauteur de 1,40 m au milieu, barrant la plaine. Faisons les calculs : au centre, cela fera une hauteur de 1,90 m... En outre, sur une partie du terrain, le limon fertile sera décaissé sur une profondeur de 50 cm, laissant à nu les « terres jaunes », l'argile pure. Mélangée à de la chaux, cette terre servira à édifier la digue. Bref, on allait laisser redevenir cette plaine à ce qu'elle était, il y a des siècles : un marais. Faisant évidemment fi du travail des générations de paysans qui l'ont transformée en les « *meilleures terres du secteur* », dicit les agriculteurs. Mais du passé faisons table rase, et accueillons joyeusement les moustiques qui, déjà dans d'autres endroits de la Pévèle, ont trouvé un Eden. Des hôtes indésirables qu'il faut maintenant traiter... Une proposition a tout de même été faite au comité de pilotage du projet pour, au moins, enherber la partie profonde de la ZEC, afin de permettre le pâturage. Un moindre mal.

Une utilité contestée.- Pour Mons-en-Pévèle (Offrande) et Attiches (Drumetz), généralement peu touchés par les inondations, la ZEC n'offrirait qu'une baisse des eaux de sept centimètres en cas de crue décennale. Certes, en aval, une commune comme Pont-à-Marcq, qui a toujours refusé de faire partie de la communauté de communes du pays de Pévèle et qui construit en bord de rivière, serait gagnante : elle bénéficierait d'une baisse de 35 cm.

L'ADBM se défend toutefois de toute défense d'intérêts particuliers : elle se dit solidaire des victimes des inondations, mais fait remarquer que les aménagements les plus importants concernent les territoires très en amont.

Et si on discutait d'autres courants ? - La Marque, la Marque, c'est bien beau de dire que toute l'eau qui déborde, vient de sa source. Encore faudrait-il voir d'où viennent les débits de l'eau... Et l'association de défense du berceau de la Marque de pointer du doigt la ville de Thumeries, qui urbanise à tour de bras et dont les eaux de ruissellement sont souvent plus importantes que celles de la petite Marque. L'ADBM pointe aussi du doigt La Neuville dont les eaux rejoignent la rivière sans retenue. Mais La Neuville ne fait pas partie de la communauté de communes du pays de Pévèle.

Des propositions. - L'association, présidée par le Pr Chopin, a proposé des solutions. Ainsi, pourquoi ne pas créer des zones d'expansion dans des secteurs boisés, afin de réduire celle dans la plaine de Mons-en-Pévèle-Attiches, les Neuf Prés et les Cinq Tailles ?

Pour les Neuf Prés, il n'y aurait pas d'opposition insurmontable. Pour les Cinq-Tailles, à Thumeries, le conseil général, qui, au besoin, rejette joyeusement les eaux des bassins de décantation de Béghin dans la Marque, a opposé un « niet » de principe. Cette réserve ornithologique doit être labellisé « Natura 2000 ». « En quoi une inondation de 24 à 48 h, tous

les dix ans, serait nocive à la richesse naturelle et à la biodiversité des Cinq Tailles ? », s'indignent les membres de l'ADBM.

Celle-ci propose aussi un entretien régulier des fossés existants (une mesure de bon sens qui donne des effets immédiats) un élargissement du pont de Wattines, à Attiches un contrôle des eaux en provenance de La Neuville et de Thumeries.

Avant de faire intervenir à l'aveugle des pelleteuses sur des terres fertiles, il faudrait peut-être se souvenir de ce que peuvent signifier développement durable et préservation des écosystèmes. •